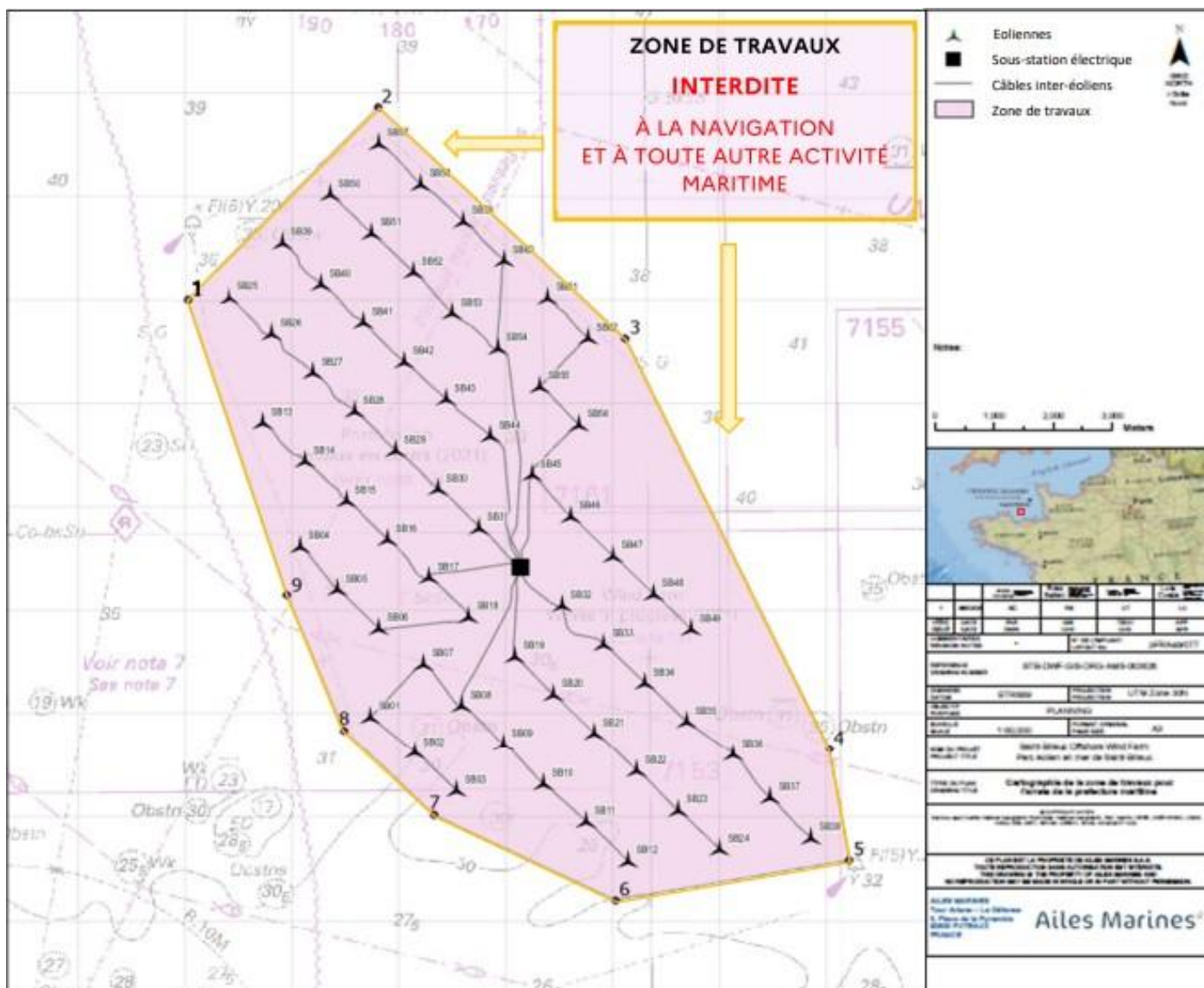


IMPORTANT : PARC ÉOLIEN EN MER DE LABAIE DE SAINT-BRIEUC INTERDICTION À LA NAVIGATION

Message officiel des Autorités maritimes. N'hésitez pas à diffuser

« Depuis le 21 mars 2023, l'arrêté du préfet maritime de l'Atlantique n°2023/28 réglementant temporairement les activités maritimes dans la baie de Saint-Brieuc pendant les travaux de construction d'un parc éolien en mer **interdit la navigation et toute autre activité maritime (navigation, pêche, plongée, mouillage...)** dans la zone du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc. »



« Plusieurs intrusions » ont été constatées dans la zone, notamment concernant des navires de plaisance (voiliers principalement).

Les travaux d'installation s'accroissent, avec notamment la présence de multiples navires d'installation au sein de cette zone réglementée et interdite à toute navigation.

A l'approche de la saison estivale, et afin d'éviter de nouvelles intrusions dans la zone de travaux du parc éolien et renforcer la sécurité maritime sur ce secteur, je vous remercie de communiquer largement cette information à vos usagers, adhérents, clients ... et de contribuer à leur bonne sensibilisation.

La note d'Ailes Marines, en pièce jointe ce message, peut également être communiquée, diffusée et affichée.

Eamon MANGAN Administrateur en chef de première classe des affaires maritimes »